TERMES DE REFERENCE

Production et diffusion d’émissions radiophoniques visant à sensibiliser les populations sur les services de protection et d’assistance des migrants vulnérables et sur les dangers et alternatives socio-économiques à la migration irrégulière

|  |  |
| --- | --- |
| **La prestation** |  |
| **Mission du prestataire de service** | Production et diffusion d’émissions radiophoniques visant à sensibiliser les populations sur les services de protection et d’assistance des migrants vulnérables et sur les dangers et alternatives socio-économiques à la migration irrégulière |
| **Lieu de mission** | Burkina Faso |
| **Durée de la mission** | Environ 3 mois |
| **Date prévisionnelle de début de la mission** | 10 août 2022 |
| **Supervision directe** | Unité Média et Communication de l’OIM |
| **Sous la supervision** | Project Manager MPA |
| **II. information sur les délais** | |
| **Date d’ouverture de l’offre** | 15 juillet 2022 |
| **Date de clôture de l’offre** | 17 juillet 2022 |

**1 - LA REALISATION D’EMISSIONS RADIOPHONIQUE A BASE COMMUNAUTAIRE**

1. **Contexte et justification**

Créée en 1951, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est l’organisation intergouvernementale cheffe de file dans le domaine de la migration. Devenue l’agence des Nations Unies en chargé des migrations en septembre 2016, l’OIM est attachée au principe selon lequel des migrations qui s’effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle œuvre de concert avec ses partenaires de la communauté internationale pour aider à relever les défis opérationnels croissants de la migration, améliorer la compréhension des questions migratoires, encourager le développement économique et social par la migration et préserver le bien-être et les droits humains des migrants. Installée au Burkina Faso en 2003, l’OIM travaille de concert avec le Gouvernement burkinabè afin d’assurer une meilleure réponse aux défis liés à la gestion des flux migratoires et à la vulnérabilité de certains migrants tels que les burkinabè migrants bloqués à l’extérieur, les migrants de retour volontaire ayant besoin d’assistance pour leur réintégration dans le pays, les personnes déplacées internes (PDI) et, sous certains aspects, les réfugiés. A la crise sécuritaire que connait le Burkina Faso depuis 2015 se sont ajoutés une crise sanitaire internationale débutée officiellement en mars 2020 et une crise humanitaire interne ayant conduit à ce jour plus de 1,8 million de personnes à fuir leur localité d’origine en raison principalement de l’insécurité et se traduisant par un besoin d’aide humanitaire pour près de 3,5 millions de personnes.

En étroite collaboration avec les autorités burkinabè, les partenaires locaux et internationaux et la société civile, l’action de l’OIM se matérialise à travers différents programmes concernant principalement i. la protection et l’assistance aux migrants vulnérables dont l’assistance au retour volontaire et la réintégration socioéconomique des migrants de retour, ii. la stabilisation communautaire par des actions de renforcement de la cohésion sociale entre PDI et communautés hôtes, de restauration de la confiance des communautés locales dans les capacités du gouvernement à réduire, gérer ou prévenir les conflits ainsi que de promotion de la transhumance pacifique, iii. l’assistance humanitaire au profit des PDI par des actions de renforcement de la coexistence pacifique entre les populations vulnérables affectées par la crise sécuritaire en délivrant des services de protection et en les appuyant à renforcer leurs moyens de subsistance, iv. le renforcement de capacités techniques et opérationnelles en matière de sécurisation des frontières et gestion des migrations, v. les campagnes d’information et de sensibilisation notamment sur les dangers et alternatives à la migration irrégulière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Special Measure Project (SMP) de l’Union Européenne pour la Protection et la Réintégration des Migrants, la Mission de l’OIM au Burkina Faso lance une série de campagnes de sensibilisation sur les dangers et alternatives à la migration irrégulière et l’accès aux services de protection et d’assistance de l’OIM. Cette campagne prévoit diverses activités, à savoir : i. la projection de films suivie de débats ainsi qu’un concours d’éloquence et de slam dont la première partie des deux parties s’est déroulée le 9 décembre dernier, ii. une tournée théâtrale-conte accompagnée de débats avec pour thème « Jeunesse, Migration et Cohésion sociale », dont les contes seront enregistrés et diffusés sur des radios à base communautaire, et précédée d’une compétition maracana de football inter communes et d’autres activités récréatives, iii. la création et diffusion de contes radiophoniques à travers des radio à base communautaire, iv. l’organisation d’une compétition nationale de slam à travers la mobilisation des jeunes des 13 régions du pays, v. l’organisation et la diffusion d’émissions radiophoniques ainsi que, vi. la réalisation d’un film documentaire et de spots-fiction mettant en exergue l’impact des actions de l’OIM sur les populations cibles dudit projet. Ces activités étant destinées à sensibiliser les populations sur les dangers des migrations irrégulières et les informer sur ses alternatives, voire sur les actions que mène l’OIM.

Le présent appel à proposition s’inscrit dans cette série de campagnes de sensibilisation et porte sur la mise en œuvre d’une campagne radiophonique à base communautaire **sur la période d’août 2022 au 15 décembre 2022.**

1. **Objectifs de la campagne radiophonique**

L’objectif de cette campagne est de produire et diffuser des émissions radiophoniques aux fins de vulgariser les actions de protection et d’assistance aux migrants vulnérables menées par l’OIM au Burkina Faso et notamment d’informer et de sensibiliser les populations, y compris les jeunes burkinabè, sur les risques et les alternatives à la migration irrégulière.

Plus spécifiquement, il s’agira :

* d’informer les migrants vulnérables en transit sur les risques de la migration irrégulière, sur les services d’assistance et de protection des migrants vulnérables, y compris l’assistance au retour volontaire et les mesures de réintégration mises en place par l’OIM ;
* de sensibiliser les migrants potentiels, particulièrement les jeunes, et de leurs communautés sur les dangers de la migration irrégulière et les alternatives afin qu’ils prennent des décisions informées ;
* de faire changer la perception des communautés sur les migrants de retour et faciliter leur réintégration ;
* de stimuler l’intérêt des jeunes burkinabè pour l’entreprenariat, le développement d’activités génératrices de revenu et le travail local comme alternatives à la migration irrégulière ;
* d’informer accessoirement les populations sur les actions de renforcement de la cohésion sociale intercommunautaire et de prévention des conflits, de gestion des frontières ainsi que d’assistance humanitaire.

1. **Les résultats attendus**

A l’issue de cette campagne, les principaux résultats attendus sont l’organisations de trois émissions, à hauteur d’une émission par mois, sous forme de table ronde / débats d’environ 45 minutes à une heure sur des thématiques portant sur les risques et les alternatives à la migration irrégulière et :

* Laissant un espace d’expression aux auditeurs ;
* Incluant des jeux radiophoniques ;
* Permettant une diffusion large de ces émissions sur une quarantaine de radios à base communautaire des régions du Burkina Faso, dont les régions de l’Est (Fada N’Gourma), du Sahel (Dori), du Centre-Nord (Kaya), du Nord (Ouahigouya), du Centre-Est (Tenkodogo), du Centre-Sud (Manga), du Centre (Ouagadougou et Ziniaré). Certaines de ces émissions radiophoniques couvrirons quelques-unes des autres séries de campagne de sensibilisation menées par l’OIM d’ici au 30 septembre 2022 et notamment la tournée théâtrale/contes et les activités récréatives.
* Les populations du Centre-Est, Centre-Sud, Centre, du Nord et du Centre-Nord, en particulier les jeunes, sont sensibilisées sur risques et les alternatives à la migration irrégulière et sur les potentialités de la région, ainsi que sur les autres actions de l’OIM portant notamment sur le renforcement de la cohésion sociale et l’assistance humanitaire ;
* La visibilité de l’OIM et de son partenaire, l’Union Européenne, est renforcée.

1. **Les groupes cibles**

Les groupes cibles visés par cette campagne de sensibilisation sont :

* Les migrants « retournés » volontairement au Burkina Faso et bénéficiant ou ayant bénéficié de l’assistance de l’OIM à le cadre de leur réintégration dans les communautés,
* Les migrants en transit ;
* Les potentiels migrants, en particulier les jeunes ;
* Les familles et les communautés des migrants ;
* Les chefs de village, les délégués, les conseillers municipaux, les responsables coutumiers et religieux et les leaders d’opinion ;
* Le grand public.

1. **Les activités prévues**

* Organisation de trois émissions radio sous forme de table ronde de 30 à 45 minutes, enregistrées ou en direct depuis Ouagadougou et sur le terrain, tel qu’à Tenkodogo (Région du Centre-Est). Chacune de ces émissions se composera de temps de parole donnée aux experts de l’OIM, aux partenaires de l’OIM et sera complétée par la diffusion d’interview sur le terrain des bénéficiaires directs et partenaires de l’OIM.
* Diffusion d’émissions, en français et en mooré, dans les radios communautaires d’au moins 5 des 7 régions ciblées, à savoir les régions du Centre-Est, du Centre, du Sahel, du Centre Sud ; de l’Est, du Centre-Nord et le Nord.
* Un temps sera encore accordé aux questions que la population pourrait avoir sur les sujets abordés, notamment les jeunes.
* Production de spots publicitaires pour annoncer la tenue de ces émissions et jeux radiophoniques.
* Production et distribution de gadgets (t-shirts, casquettes et porte-clés).
* Production visuels (banderole, affiches, etc.), le cas échéant.

1. **Date et lieux**

Campagne radiophonique se déroulera de mi-aout à mi-décembre, dans les différentes régions du pays, à hauteur d’au moins une émission tous les deux.

Pour la mise en œuvre de campagne radiophonique, l’OIM souhaite travailler avec une ou plusieurs organisations telles que :

* Des agences de communication qui se chargera de la production, enregistrement et diffusion des émissions dans différentes langues souhaitées ainsi que
* Des radios locales qui seront chargées de la diffusion des émissions dans les régions ciblées.

1. **Méthodologie**

L’OIM établira une convention aussi bien avec la/les structures sélectionnées, aussi bien l’agence de communication que les radios communautaires concernées.

L’agence de communication produira les émissions sous la supervision de l’OIM, dont les experts fixeront les thématiques à aborder dans des délais raisonnables qui devront être fixées au début de la collaboration.

De concert avec l’agence de communication, l’OIM identifiera les participants aux différentes émissions ainsi que les formats les plus efficaces.

Les émissions produites seront validées par l’OIM avant leur diffusion. Pour la diffusion des émissions, l’agence de communication et/ou les différentes radios communautaires des régions ciblées devront convenir avec l’OIM des créneaux de diffusion.

**VI. Contenu des émissions radiophoniques**

Les émissions seront diffusées à hauteur d’une émission par mois, en français et en langues locales telles que le mooré.

Le contenu des émissions sera discuté avec la/les structures sélectionnées et pourrait porter sur les thèmes suivants :

**Emission 1 :** Table ronde sur les risques et dangers de la migration irrégulière :

* **Participants**: Deux (02) Migrants de retour au Burkina Faso, un (01) expert de l’OIM et un partenaire de l’OIM (au choix)- *Des témoignages très courts d’autres migrants de retour ayant été appuyés par l’OIM seront recueillis, préenregistrés et diffusés au cours de cette émission afin d’enrichir les messages de sensibilisation.*
* **Thèmes abordés**:
  + Effets collatéraux liés à la migration irrégulière et notamment les risques ou les dangers que les migrants potentiels, les migrants « bloqués » à l’étranger ou les migrants en transit courent lorsqu’ils décident de partir en situation irrégulière sur les routes migratoires à travers le Sahel, notamment le Niger/Libye ou l’Algérie pour « réaliser une meilleur vie » en Europe.
  + Les dangers et risques de la migration irrégulière parmi lesquels figurent la traite des êtres humains dont les formes diverses d’exploitation sexuelle (prostitution, abus sexuels, etc.) et économique (pires formes de travail, maltraitance, etc.), emprisonnement arbitraire, le risque d’embrigadement par des bandits ou groupes armés localisés dans le désert, risque de mort dans le désert (déshydratation, etc.) ou dans la mer (noyade, etc.), l’accumulation de retard dans l’accomplissement personnel / professionnel et réalisation des projets de vie, désertification des villages ou communautés se retrouvant sans de bras valides pour leur développement local.
  + Selon le HCR, le nombre de morts en mer sur la route de l’exil a quasi doublé par rapport à 2022. Plus de 3000 migrants sont morts (ou portés disparus) en mer en 2021 en route vers l’Europe alors qu’on en comptait 1544 en 2021. Selon le Projet Migrants Disparus de l’OM, la Méditerranée centrale est la route de migration la plus meurtrière au monde avec plus de 17 000 personnes décédées ou portées disparues depuis 2014. (RFI, article du 29 avril 2022).

**Emission 2** : Tables ronde sur les alternatives à la migration irrégulière

* **Participants** : Deux (02) jeunes entrepreneurs locaux de retour, soutenus par l’OIM à travers son programme de réintégration et ayant développé une initiative prospère, un (01) partenaire de l’OIM dans les domaines de jeunesse et l’entreprenariat (au choix) et un (01) expert de l’OIM.
* **Thèmes abordés** :
  + Présenter les succès de réintégration des migrants de retour dans les communautés avec le témoignage de deux jeunes entrepreneurs ayant bénéficié d’un appui de l’OIM et qui ont su développer une activité génératrice de revenus et avoir un impact dans leur communauté.

Ces migrants de retour devenu autoentrepreneur témoigneront de leur parcours personnel (notamment sur les risques à leur vie liés à la migration irrégulière) et professionnel (développement d’initiatives prospères au niveau local, à savoir pour eux, leur famille et leur communauté).

* + Discussions sur les opportunités de financements des jeunes entrepreneurs par les fonds comme Fonds d’Appui au Secteur Informel (FASI), Fonds d’Appui à la Promotion de l’Emploi (FAPE), Fonds d’Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ), Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME).
  + Interviewer (enregistré) également des jeunes entrepreneurs locaux de 18 à 35 ans parmi les PDI et des membres des communautés hôtes qui bénéficient de l’assistance de l’OIM à travers des projets similaires de renforcement de l’entreprenariat, un (01) représentant du ministère de la jeunesse et l’entreprenariat, un expert de l’OIM.

**Emission 3** : Accès aux services de protection des migrants dans leur retour volontaire, notamment les migrants en transit et bénéficiant de l’assistance à la réintégration, et vulgarisation du mécanisme de référencement des migrants.

* **Participants** : Témoignages de deux (02) migrants de retour ou en transit sur les dangers de la migration irrégulière, un (01) représentant du ministère de l’action sociale et d’une structure sociale locale, un (01) experts de l’OIM.
* **Thèmes abordés** : Modalités de protection, mécanismes d’assistance au retour volontaire des migrants et les mécanismes de référencement des migrants, ainsi que la réintégration des migrants

1. **Evaluation de la campagne**

L’évaluation de l’impact des émissions radiophonique se fera de deux manières : i. par une mesure de l'audience dont le prestataire de service sera chargé de mettre en place en collaboration avec les radios communautaires ciblées par ce dernier ainsi que par ii. un sondage auprès des auditeurs dans les différentes localités où les émissions ont été diffusées.

Dans ce dernier cas, des questionnaires pourront être soumis aux populations ciblées une ou plusieurs semaines après la diffusion des émissions dans l’objectif de savoir si ces auditeurs ont écouté les émissions de la campagne radiophonique et, le cas échéant, ce qu’ils ont retenu de cette campagne d’informations, d’une part sur le mandat de l’OIM notamment en matière de protection et d’assistance au retour volontaire ainsi que de réintégration des migrants vulnérables et, d’autre part, sur les dangers et alternatives à la migration irrégulière. Il s’agira aussi savoir s’il résulte de la compréhension de ces émissions un changement de perception et de comportement chez les auditeurs à l’égard de la situation des migrants de retour, voire si ces auditeurs ont décidé de renoncer à un projet de migration irrégulière notamment en vue explorer plus sérieusement les opportunités économiques entrepreneuriales locales, ou le cas échéant, de mieux préparer un projet de migration qu’ils avaient. Pour ce faire, ces émissions pourront faire l’objet de sondages en se basant sur des focus groupes.

**2 - LES LIVRABLES DES EMISSIONS RADIOPHONIQUES A BASE COMMUNAUTAIRE**

* Deux clés USB contenant respectivement les éléments sonores des trois émissions radiophoniques avec 15 photos de chacune de ces émissions ;
* Un rapport de mise en œuvre avec les factures nécessaires ;
* Un rapport final de l’activité contenant notamment l’impact des émissions en termes d’audience selon les deux méthodes précitées (voir, 1.IV).
* 15 photos de haute qualité par émission sur le déroulement des émissions radios.

**3 - QUALIFICATIONS, COMPETENCES ET EXPERIENCES DU PRESTATAIRE DE SERVICE**

Le prestataire de service devra impérativement :

* Etre à son compte ou une agence et être spécialisés dans la réalisation d’émissions radiophonique et disposer de journalistes professionnels spécialisés dans le reportage radiophonique ;
* Avoir une expérience solide dans la réalisation d’émissions radiophoniques, notamment dans les domaines de l’humanitaire ;
* Avoir développé un réseau de diffusion radiophonique auprès des radios communautaires ;
* Comprendre la situation sécuritaire et humanitaire du pays et avoir une expérience solide d’interview sur le terrain ;
* Avoir une expérience dans la réalisation de campagnes d’information et de sensibilisation ou pour le changement de comportement ;
* Avoir une expérience de travail solide avec le système des Nations Unies, y compris avec l’OIM Burkina Faso ;
* Avoir une expérience solide avec les Organisations non gouvernementales installées au Burkina Faso ;
* Avoir une expérience de terrain notamment dans les régions du Burkina Faso où la sécurité est parfois volatile.

**4 – DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les structures intéressées sont invitées à soumettre une **proposition technique** (Enveloppe A) et une **proposition financière** (Enveloppe B) toutes les deux rédigées en français. Ces propositions doivent refléter la bonne compréhension des présents termes de référence.

Les dossiers de candidature pourront être déposés par deux moyens :

* Par voie électronique :
* Par dépôt physique au Bureau de l’OIM Burkina Faso

**La date et heure limite du dépôt des candidatures :**

Toutes les candidatures devront être parvenir soit physiquement, soit par courriel **au plus tard le mercredi 27 juillet 2022 à 17h30.**

**Important :**

* Les dossiers envoyés après la date limite ne seront pas acceptés ;
* Seuls les dossiers complets comportant les documents authentiques seront pris en considération ;
* Seule la structure sélectionnée sera contactée.

***4.1 En cas de candidature par email :***

L’email de dossier de candidature devra contenir deux documents en pièce jointe distincts : l’un portant sur l’offre technique et l’autre portant sur le l’offre financière.

Ces documents devront etre envoyés à l’adresse [carbonduelle@iom.int](mailto:carbonduelle@iom.int) , en mettant en copie : [bfproc@iom.int](mailto:bfproc@iom.int) . L’objet de l’email devra mentionner : **Emissions radiophoniques visant à sensibiliser sur les dangers et alternatives à la migration irrégulière.**

* **L’offre technique** doit porter le nom du prestataire de service qui postule, ainsi que :
  + - le récépissé de reconnaissance officielle ou tout autre document attestant l’existence de la structure ;
    - un état des expériences similaires pertinentes (avec des extraits sonores dans la mesure du possible) ;
    - la méthodologie envisagée pour la bonne conduite de la mission ;
    - une description des contenus envisagés pour les émissions et microprogrammes ;
    - des observations sur les termes de références ;
    - un état du matériel technique disponible ;
    - le cas échéant, les noms et adresses emails des principaux intervenants/ journalistes susceptibles d’intervenir sur ce projet, et
    - Les références et contacts des référents à toute fin utile.
* **L’offre financière** doit contenir le nom du prestataire de service qui postule et un budget détaillé du coût approximatif de la mission. Ce budget doit comprendre toutes les charges nécessaires à la production et à la diffusion des trois émissions radiophoniques à base communautaire, ainsi que tous les frais afférents aux déplacements en région des journalistes en vue de l’exécution de la présente prestation de service. L’offre financière sera établie **en Hors TVA**.

***4.2. En cas de candidature par dépôt physique*** :

1. Adresse pour le dépôt de candidature :
   * Bureau de l’OIM au Burkina Faso, Arrondissement 12, Secteur 52, Zone A, 01 BP 6067, Ouaga2000, Ouagadougou,
   * Sur Google map : [https://goo.gl/maps/nAkmdqoqMkJ225pe6](https://eur02.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fgoo.gl%2Fmaps%2FnAkmdqoqMkJ225pe6&data=05%7C01%7Ccarbonduelle%40iom.int%7C93d76f4ca44847d04c7908da42ea0c5f%7C1588262d23fb43b4bd6ebce49c8e6186%7C1%7C0%7C637895870232761067%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=tyryBfh9s70%2FiIsDkbWLWC4Sge9Lnjvwng8knoOjtUM%3D&reserved=0) ou 12°18'54.7"N 1°29'28.1"W
2. Contenu du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra etre déposé **dans une grande enveloppe fermée/scellées** (enveloppe C.), contenant deux autres enveloppes distinctes et également scellées (enveloppes A et B.). Ces deux enveloppes contenues dans l’enveloppe C doivent pour l’une, contenir l’offre technique (enveloppe A.) et pour l’autre, l’offre financière (enveloppe B.) du candidat.

**L’enveloppe C doit «** **Emissions radiophoniques visant à sensibiliser sur les dangers et alternatives à la migration irrégulière ».**

**Aucune autre indication permettant l’identification de la structure ne devra être portée sur l’enveloppe C sous peine de nullité de l’offre.**L’enveloppe C devra uniquement porter la mention « Production et diffusion d’émissions radiophoniques visant à sensibiliser les populations sur les services de protection et d’assistance des migrants vulnérables et sur les dangers et alternatives socio-économiques à la migration irrégulière ».

* **L’enveloppe A fermée** doit porter la mention la mention **« Offre technique »** et le nom du prestataire de service qui postule, ainsi que :
  + - le récépissé de reconnaissance officielle ou tout autre document attestant l’existence de la structure ;
    - un état des expériences similaires pertinentes (avec des extraits sonores dans la mesure du possible) ;
    - la méthodologie envisagée pour la bonne conduite de la mission ;
    - une description des contenus envisagés pour les émissions et microprogrammes ;
    - des observations sur les termes de références ;
    - un état du matériel technique disponible ;
    - le cas échéant, les noms et adresses emails des principaux intervenants/ journalistes susceptibles d’intervenir sur ce projet, et
    - Les références et contacts des référents à toute fin utile.
* **L’enveloppe B fermée** doit porterla mention « **Offre financière** » et le nom du prestataire de service qui postule, ainsi qu’un **budget détaillé du coût approximatif de la mission**. Ce budget détaillé doit comprendre toutes les charges nécessaires à la production et à la diffusion des trois émissions radiophoniques à base communautaire, ainsi que tous les frais afférents aux déplacements en région des journalistes en vue de l’exécution de la présente prestation de service. **L’offre financière sera établie en HTVA et TTC.**